

Richard REDONDO Président AFPEN

Véronique Le MEZEC Vice-présidente AFPEN

Florence DUBOIS BN AFPEN

ont été reçus Le 14 février 2011 au ministère de l'éducation nationale par :

Michel Lugnier, conseiller chargé de l'orientation, de l'enseignement professionnel, de la lutte contre le décrochage scolaire et de l'emploi des jeunes

Serge Fuster, conseiller chargé des relations sociales, des affaires financières et de l'outre-mer (ces deux conseillers sont les mêmes qui ont reçu les autres organisations, ce qui fait que nos interlocuteurs sont bien au courant du dossier.)

Entretien répondant à une demande de l'AFPEN.

Entretien cordial, 1h20

Préambule: présentation de l'AFPEN:

-seule **organisation** constituée uniquement de psychologues **de l'éducation nationale du premier degré** ; représente 1/3 des psychologues 1er degré

-nos objectifs de défense et de promotion de la psychologie à l'école ont été clairement exprimés

Puis, exposition des raisons de notre venue :

- ✓ promotion et nécessité de la psychologie à l'école,
- ✓ recrutement niveau master,
- ✓ reconnaissance des psychologues par un recrutement master 2 mention psychologie,
- ✓ évolution vers un statut spécifique et un corps unique de la maternelle à l'université,
- ✓ la question des postes,
- ✓ positionnement et *comparaison* avec les autres pays européens

Nos interlocuteurs semblaient à l'écoute des préoccupations de l'AFPEN et ont à nouveau affirmé ne pas remettre en cause la présence de psychologues dans le 1er degré.

Donc pas d'extinction, disent-ils

Il y a reconnaissance de l'importance et de la spécificité de nos missions: exposé des différents aspects de notre travail de psychologue: bonne écoute et réaffirmation de la présence des psychologues de l'EN .

Par contre, très vite il nous a été précisé que le Ministère ne traiterait pas de la question du 1er et du second degré ensemble,

donc pas de corps unique de la maternelle à l'université pour l'instant.

Pour les conseillers la question des COP a été réglée et le décret est parti à la signature en Conseil d'Etat, ils passent maintenant à la question du 1er degré.

Conclusions:

1/ il semblerait qu'il y ait consensus sur l'évolution nécessaire du recrutement des psychologues scolaires dans le contexte actuel et qu'un recrutement à un niveau master 2 mention psychologie soit envisageable.

*donc recrutement des futurs psychologues : niveau master 2 mention psychologie (sans nécessité de devoir être professeur des écoles)

*Mastérisation logique dans le contexte

*De même, le statut serait également envisagé

Si création d'un statut, ce serait donc un statut de psychologue premier degré, bien identifié (donc corps de psy 1er degré!!!)

2/Nous avons argumenté aussi la nécessité d'une harmonisation des niveaux de recrutement du métier, à la fois au niveau national mais aussi européen

* exposition des spécificités des psychologues en Europe, remise du dossier ESPIL

*ce sont des données importantes sur lesquelles il est difficile de faire l'impasse au risque d'être complètement marginalisé en France et en particulier dans l'EN.

3 / le projet est bien engagé et il y a volonté de faire évoluer la situation des psychologues du 1er degré :

Les modalités ne sont pas encore connues : ceci est soumis à expertise

Des enquêtes (études ?), tant au niveau des modalités que des implications que ce projet engagerait au niveau administratif ou/et financier, sont en train d'être effectuées.

Les études de faisabilité et de réalisations possibles sont en cours.

Les conclusions et le résultat argumenté seront donnés fin mars.

4/ Dans l'éventualité d'une acceptation, le processus enclenché serait le travail par groupes de travail réunissant tous les acteurs (groupes de travail chargé de faire des propositions)

*il a été souligné que depuis longtemps nous avons engagé la réflexion avec d'autres partenaires et que sur le sujet il y a unité des demandes entre les syndicats et les associations
Nous avons bien entendu réaffirmé notre volonté de participer aux groupes de travail

5/ Commentaires à l'issue des conclusions

- ✓ le débat est politique et soumis à l'arbitrage du Ministre
- ✓ c'est un choix politique de société
- ✓ Quitte ou double ! ou « moment historique » !
- ✓ Il semblerait globalement que sur le fond nous soyons en phase,
- ✓ Recrutement master 2 mention psychologie, statut, corps, évolution des missions, toutes ces questions sont en cours d'expertises

Nos demandes sont jugées cohérentes, "raisonnables !!!" reste à savoir si elles sont acceptables, réalisables et si elles seront choisies par le ministère !